

**Etaient présents :**

M. Rémi BARBE, Maire,  
Mme Hélène BONNEMAIRE, adjointe  
M. Emmanuel ROCHE, adjoint  
M. Jean-Pierre THEROND, adjoint  
Mme Isabelle TRIVIS, adjointe  
M. Jean-Louis REYNAUD, conseiller municipal  
Mme Sandrine BESSE, conseillère municipale

Mme Corinne BERNARD, conseillère municipale  
M. Elva LAMENTA, conseiller municipal  
M. Christophe BRUN, adjoint  
Mme Pauline ROCHER, conseillère municipale  
Mme Sandrine COUTURIER, conseillère municipale  
M. Didier CATHALAN, conseiller municipal  
Mme Cécile RAFFIER, conseillère municipale

**Avaient donné pouvoir :** Thibaut FALCON (pouvoir donné à Jean-Louis REYNAUD), Jérôme SABADEL (pouvoir donné à Didier CATHALAN)

**Absente :** Nadia ROBERT, conseillère municipale ; Sophie BRUN, conseillère municipale ;

Hélène BONNEMAIRE est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé ensuite à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 05 juin 2025**

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

**N°35-2025 : Souscription d'un emprunt bancaire**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2025, il a été acté la souscription d'un emprunt de 103 000 € pour financer les différents investissements. Des banques ont été sollicitées et 2 propositions ont été reçues en mairie.

|                                            | Crédit Agricole |             |             | Crédit Mutuel |              |             |
|--------------------------------------------|-----------------|-------------|-------------|---------------|--------------|-------------|
| Durée                                      | 10 ans          | 12 ans      | 15 ans      | 10 ans        | 12 ans       | 15 ans      |
| Taux d'intérêt                             | 3.45%           | 3.60%       | 3.77%       | 3.30%         | 3.30%        | 3.40%       |
| Coût des intérêts à échéance constante     | 19 226.31 €     | 24 300,60 € | 32 325.57 € | 18 348.51 €   | 22 1155.31 € | 28 915.73 € |
| Coût des intérêts à amortissement constant | 18 211.72 €     | 22 711,56 € | 29 608.62 € | 17419.76 €    | 20 818.77 €  | 26 703.06 € |
| Frais de dossier                           | 103 euros       |             |             | 103 euros     |              |             |

La commission finances après avoir rencontré le 18 juin 2025 le crédit mutuel propose d'augmenter l'emprunt jusqu'à 130 000 euros pour deux raisons la somme de 103000 euros budgétisé prenant en compte la vente d'un terrain à hauteur de 27000 euros n'est pas rentrée et d'autre part les subventions arrivant après les paiements la trésorerie de la commune s'en voit fragilisée de manière conséquente.

L'adjoint finances en accord avec Monsieur le Maire propose la souscription d'un emprunt bancaire de 130 000 € sur 10 ans à amortissements constant.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

**N°36-2025 : Création d'emploi permanent pour un accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire indique que le ménage confié en externe n'apporte pas une solution satisfaisante, il propose que le ménage de l'école primaire et des salles communales soit réalisé directement par une personne et d'expérimenter cette solution pour une durée d'un an. Il y a lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à partir du 01 janvier 2026 lequel pourra être renouvelé, si les besoins du service le justifient, dans la limite des dispositions de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal, de créer à compter du 01 janvier 2026 un emploi permanent d'agent technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade de d'adjoint technique à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 10/35ème.

Cette création permettra de reprendre la main sur le nettoyage, libèrera 1 heure sur l'emploi du temps du personnel de l'école qui permettra de renforcer à moindre coût la pause méridienne (12h15-13h45), pourra répondre après expérimentation à des demandes des parents et au personnel de l'école.

Le conseil municipal accorde la création du poste à l'unanimité.

**N°37-2025 : Groupement de commande plateforme dématérialisée du Centre de Gestion**

Monsieur Le Maire rappelle l'obligation de passer par une plateforme dématérialisée pour les marchés de plus de 40 000 euros. La commune avait déjà adhéré à la proposition de centre de gestion il y a 5 ans. La date d'échéance de fin étant proche, il nous faut redélibérer pour donner notre accord pour faire partie du nouveau groupement de commandes pour une plateforme dématérialisée.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à adhérer au groupement de commande.

**N°38-2025 : Tarif Restaurant Scolaire année 2025-2026**

Après analyse des dépenses de fournitures qui continuent à augmenter et à l'aide d'une projection chiffrée, Monsieur le Maire propose une augmentation de 0.10 € pour tous les tarifs pour 2025-2026. Le tarif « retard de réservation » reste à 4€.

Après en avoir discuté, l'ensemble du conseil valide à l'unanimité cette augmentation.

**N°39-2025 : Convention de Partenariat avec MILTIS**

La mutuelle MILTIS a sollicité la commune afin de mettre en place un partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Ma mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes ». Des réunions d'information seront proposées ainsi que des permanences sur demande en mairie afin d'exercer une mission de conseil et d'apporter aux bénéficiaires une aide comparative et les accompagner.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de signer cette convention qui prendra effet à la date de signature jusqu'au 31/12/2025. Elle sera renouvelée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, par tacite reconduction, pour une période d'un an et dans la limite de 3 fois. Elle pourra être dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception tous les ans, à condition de respecter un préavis de deux mois.

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention à l'unanimité.

**N°40-2025 : Convention de Partenariat avec Mutualia**

Monsieur le Maire de Cussac-sur-Loire rappelle aux membres du conseil municipal de la nécessité de préserver le pouvoir d'achat, de renforcer la solidarité et d'améliorer l'accès aux soins des habitants de la commune en proposant aux citoyens une couverture Santé adaptée à leurs besoins et à des prix compétitifs.

Dans ce cadre, un partenariat avec Mutualia a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Des permanences sur rendez-vous ont lieu en mairie afin d'exercer une mission de conseil et d'apporter aux bénéficiaires une aide comparative et les accompagner par un suivi personnalisé.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de renouveler cette convention pour une durée de 5 ans à compter du 01/09/2025. Celle-ci pourra être dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception tous les ans, à condition de respecter un préavis de deux mois.

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention à l'unanimité.

**Questions diverses :**

- Travaux école, 1<sup>ère</sup> tranche : cet été création d'un muret au fond de la cour maternelle avec grillage rigide, création de jardinières, de bancs. Faire faire un devis pour le crépi du mur sous le préau en même temps que le muret.
- Classe découverte en 2026, 3 jours deux nuits en Ardèche : environ 70 € par enfant et par financeur (APE/Ecole/Mairie)
- Projet d'un tiers lieu dans la maison Arnaud : Hélène, Isabelle et Nadège sont allées voir différents lieux pour s'imprégner du concept.  
Ce projet pourrait s'appuyer sur la vocation culturel et social pour favoriser les liens sur la commune.
- Expo + conférence sur l'eau au lavoir le 04/07/2025 à 18h30 au lavoir
- Vogue 11/12/13/14 juillet 2025

La séance est levée à 23h30.

Le Maire,

Rémi BARBE



La secrétaire,

Hélène BONNEMAIRE

